

# LA CONDUITE SUPERVISÉE

## À qui s'adresse cette formule ?

Cette formule a été créée pour les candidats :

- souhaitant acquérir, au-delà des heures de formation en école de conduite, une expérience de conduite avant le passage à l'examen ;
- ayant échoué à l'épreuve du permis de conduire et souhaitant acquérir de l'expérience avant de se représenter. Elle permet ainsi de ne pas perdre la main en attendant une nouvelle date d'examen.

## Quand l'inscription est-elle possible ?

Pour s'inscrire à la conduite supervisée, il faut :

- être âgé de 18 ans et plus,
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Vous pouvez choisir ce cursus lors de votre première inscription à l'auto-école ou le rejoindre en milieu de parcours après un échec à l'épreuve pratique.

## Comment se déroule la conduite supervisée ?

Cette formule se déroule avec un accompagnateur sur un véhicule normal pendant au moins trois mois et sur 1 000 km minimum.

- Le 2<sup>e</sup> rendez-vous pédagogique a lieu après 1 000 km parcourus. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres candidats et leurs accompagnateurs.
- Le 3<sup>e</sup> rendez-vous a lieu après 3 000 km parcourus. C'est lors de ce rendez-vous que le formateur décide si le candidat sera apte à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 18 ans.

**SEULE CETTE  
FORMULE  
PERMET DE  
RÉDUIRE  
LA PÉRIODE  
PROBATOIRE  
DU PERMIS  
À 2 ANS AU  
LIEU DE 3.**